



Cigalières

[n.f.] Terrains fertiles, ensoleillés, accueillant de nombreuses cigales

Accueillir et accompagner

L'association s'est organisée en DAME (dispositif d'accueil médico-éducatif) afin de favoriser l'inclusion, les liens et partenariats et fonctionner de manière souple et réactive dans l'intérêt premier des bénéficiaires accueillis.

La notion de Handicap

« Identité et singularité » avant la notion de handicap. Nous considérons au sein de Cigalières que le handicap est une représentation sociale

De la notion d'inclusion vers celle d'inscription

Notre priorité est que les personnes que nous accompagnons ou accueillons puissent bénéficier à la hauteur de tout un chacun de la vie citoyenne et sociale. Ouvrir les structures afin de ne pas créer des lieux fermés et repliés est un engagement de Cigalières. Ainsi, au mot « inclusion » nous préférons le mot « inscription » qui prend en compte la singularité de tous et l'environnement ciblé.

La participation de TOUS

Cigalières s'interroge sur la notion de participation et de collaboration des usagers et des proches aidants. Travailler ensemble se travaille !

Notre équipe

Directrice : Mme EDOUARD Virginie

Chef de service : M BARRAUD Julien

Coordinatrice des soins : Mme DEUTSCH Rachel

Médecin Physique : Dr TORRES Bernard

Médecin Psychiatre : Dr GABBAÏ Marc



Ouverture du service

210 jours par an

En accueil de jour du lundi au vendredi de 9h à 16h

En internat de semaine du lundi 9h au vendredi 16h

Où nous trouver ?



📍 250 avenue Villard de Honnecourt
30900 NÎMES

☎ 04 66 28 82 60

@ ime@la-cigale.fr

🌐 www.la-cigale.fr



L'ITEM LA CIGALE

accompagne 53 personnes entre 6 et 20 ans,
39 en accueil de jour et 14 en internat séquentiel ou en internat à temps plein.

Les agréments répartissent ces 53 places comme suit :

- 36 enfants qui présentent un handicap moteur avec ou sans troubles associés ;
- 17 enfants atteints d'un polyhandicap.

L'admission est prononcée par la direction après évaluation de la candidature en commission d'admission suite à une place vacante. Une orientation valide est obligatoire et est prononcée sur notification de la Commission CDAPH de la MDPH.

Un accompagnement interdisciplinaire

Une équipe pédagogique, de soins, de rééducation et d'éducation spécialisée, supervisée par des médecins spécialistes et encadrée par un chef de service et une coordinatrice des soins, assure un accompagnement global, au plus proche des besoins des personnes accueillies. L'ensemble des professionnels travaille en complémentarité au service du projet de la personne accompagnée.

Le pôle pédagogique comprend :

- 2 enseignants spécialisés qui peuvent accompagner les personnes jusqu'à 16 ans sur l'ensemble des niveaux scolaires.
- 1 enseignant de sport adapté qui propose différentes activités et participe à de nombreuses compétitions Handisport.

Le pôle éducatif et d'animation comprend 4 groupes d'accueil de jour et un groupe d'internat. Au travers d'activités de groupe et d'accompagnements individualisés, il développe l'autonomie et les compétences sociales des enfants, adolescents et jeunes adultes.

Un projet réévalué chaque année

Le projet d'accompagnement est personnalisé, modulable, évolutif et prend en compte la personne dans sa globalité. Il s'inscrit dans un projet de vie qui doit permettre à la personne accueillie de se construire dans une dimension de sujet. Tous les aspects de l'accompagnement sont investis de façon transversale par les différents professionnels. Ils se déclinent selon les domaines de la santé, de l'autonomie et de la participation sociale.

Les familles sont associées au projet personnalisé dès le début et tout au long de l'accompagnement.

L'accompagnement au sein de l'ITEM est organisé sur le rythme du calendrier scolaire. Il débute fin août et se termine en juillet. Les moyens sont déployés à partir des objectifs des projets personnalisés dès la rentrée ou l'admission. Ils sont formalisés dans l'emploi du temps. Celui-ci est communiqué aux familles à chaque rentrée.

Le pôle rééducatif et de soins, est composé d'infirmières, d'aide-soignants, d'ergothérapeutes, kinésithérapeutes, d'orthophonistes et psychomotriciens. Ils agissent sur prescription de l'équipe médicale interne.

Le pôle médico psychologique est composé d'un médecin physique de réadaptation, d'un médecin psychiatre et d'une psychologue.

Un service social est au service des familles et des bénéficiaires.

Organisation de l'accompagnement

L'accompagnement s'organise autour du parcours de la personne dans les services.

Il synthétise le parcours de la personne accompagnée, du premier contact pris auprès de l'ITEM jusqu'à sa sortie. Il se décompose en 5 périodes :

• Période 1 « L'admission »

Premier contact à l'entrée effective de la personne accueillie dans l'établissement.

• Période 2 « L'observation »

Bilan d'entrée réalisé au bout des 3 premiers mois à partir des observations de l'équipe interdisciplinaires. Élaboration du projet personnalisé avec la famille et la personne accueillie.

• Période 3 « L'accompagnement »

L'accompagnement est ponctué de temps de rencontres avec les familles, la communication est permanente (Visites à domicile, cahier de transmission, appels téléphoniques, fêtes institutionnelles, rendez-vous appareillage, réunions de rentrée, réunions de parents, questionnaires...).

• Période 4 « L'orientation/la sortie »

A 16 ans, une première rencontre formalise l'entrée dans la période et permet aux familles d'avoir un premier niveau d'informations et de préparer au mieux les perspectives, les choix et les possibilités d'orientation.

La période 4 a pour objectif de préparer au mieux la personne et sa famille à sa future vie d'adulte.

• Période 5 « Le maintien en IEM »

Au-delà de 20 ans, les personnes accueillies ne relèvent plus de l'ITEM (cf. agrément). Toutefois le jeune adulte inscrit sur liste d'attente en structure adulte pourra de façon dérogatoire (Amendement CRETON) continuer à être accompagné à l'ITEM.

